

DISPOSITIONS CONCERNANT LA JONGLERIE POUR LES CRITERIUMS PENDANT LES BRASSAGES

- 1 - Toutes les équipes présentes participent à l'épreuve de jongleries.
Cette épreuve départagera les équipes en cas d'égalité de points à l'issu des rencontres.
Egalement en cas de match nul à l'issu de la rencontre entre deux équipes, celle qui a réalisé le plus grand nombre de jonglage au total des 8 meilleurs résultats marquera 3 points, l'autre 2 points.
- 2 - Cette épreuve sera organisée en début de critérium avant les rencontres.
- 3 - Il sera tenu compte du total des **8** meilleurs résultats sur les **12** participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (tête et pieds).
- 4 - Limitation à :
 - **50** contacts pied gauche, **50** contacts pied droit et **50** têtes pour la phase Départementale (départ au pied ou à la main pour, et une seule touche de rattrapage)
- 5 - Les enfants sont par deux (un joueur d'une équipe avec un joueur d'une autre équipe)
 - Chaque joueur bénéficiera de 1'30 de jonglerie pour le pied droit, 1'30 pour le pied gauche et 1'30 pour la tête.
- 6 - Chaque club doit se déplacer avec un filet de 6 ballons afin que les enfants aient un ballon pour deux.

Même temps de jeu pour tous les enfants

Un droit pour les enfants

Un devoir pour les éducateurs

